ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paul QUILES
Député du Tarn
Maire de Cordes sur Ciel
Ancien Ministre

Albi, le 9 mars 2006

Monsieur le Président
Chambre Régionale des Comptes
Midi-Pyrénées
31, allées Jules Guesde
B.P. 884
31685- TOULOUSE CEDEX 6

Monsieur le Président,

Suite à ma conversation téléphonique de ce jour avec Monsieur ROBERTI, je vous prie de trouver, ci-joint, la version définitive de mes commentaires concernant votre « rapport d'observations définitives » sur les comptes et la gestion du SID.

Je vous remercie de bien vouloir substituer ce document à celui que je vous ai adressé le 2 mars 2006.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Paul Quilès

Assemblée Nationale : 126, rue de l'Université, 75355 PARIS Cedex 07 SP - Tél. : 01 40 63 68 99 - Fax : 01 40 63 52 52
Permanence : 110 bis, avenue Dembourg, 81000 ALBI - Tél. : 05 63 49 71 71 - Fax : 05 63 38 47 13
E-mail : contact@pquiles.com - Site Internet : www.pquiles.com

COMMENTAIRES DE PAUL QUILES, ANCIEN PRESIDENT DU SID, SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

I- Tout d'abord, je voudrais revenir sur plusieurs aspects qui me semblent essentiels pour apprécier le rôle du SID depuis 1997 ainsi que le fonctionnement de Cap'Découverte.

1- L'objet du projet de Cap'Découverte était essentiellement de tenter de créer de l'emploi dans une zone particulièrement affectée par la fin des activités d'extraction charbonnière. C'était aussi de trouver une destination pour une friche industrielle de 850 hectares très peu attirante et pour laquelle aucune perspective n'avait été tracée. Il s'agissait donc d'améliorer l'image, jusqu'alors négative, du bassin carmausin.

En terme d'emploi, l'action du SID a indiscutablement contribué à la réduction significative du chômage dans le bassin, ainsi que le confirme l'analyse de l'évolution des chiffres, confirmée par l'ANPE (**baisse** de 14,7 % entre 2002 et 2005, contre une **augmentation** de 2,4 % sur le département du Tarn). Quant à l'image, positive pour les utilisateurs et visiteurs de Cap'Découverte — ainsi qu'en témoignent les enquêtes de satisfaction — elle a malheureusement beaucoup souffert, dans l'opinion publique, de polémiques parfois complaisamment attisées.

La finalité du projet explique l'intérêt tout particulier que l'Etat a porté à celui-ci, tant au niveau gouvernemental (rapport des inspecteurs généraux, présentation du projet lors de 2 CIADT) qu'à l'échelon déconcentré (voir ci-après). Il est vrai que les finances de l'Etat ont été largement bénéficiaires de l'arrêt de l'exploitation de la Grande Découverte et qu'aujourd'hui encore, la collectivité publique profite :

. ***de l'importante réduction du chômage*** dans le Carmausin due en grande partie aux initiatives du SID (Cap'Découverte, Centre d'appels, Cokerie....) ;

. ***des versements de taxe professionnelle*** par le SID aux collectivités territoriales et à la CCI d'Albi, qui doivent se monter, fin 2006, à un total d'environ 1,8 million d'euros.

2- Les nombreuses études (voir ***annexe 3***) qui ont été menées depuis l'origine du projet (certaines ont encore été récemment engagées), loin d'éclairer sur la voie à suivre, ont retardé les décisions à prendre ou ont carrément induit en erreur les décideurs. C'est ainsi, comme le souligne la Chambre, que les prévisions de fréquentation du site et de rentabilité faites notamment par KPMG ont conduit à présenter des bilans financiers beaucoup trop favorables. Force est de constater que ces surestimations n'ont nullement été remises en cause par SCIC Développement, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a assuré depuis le début la fonction de maître d'ouvrage délégué. Il aurait été étonnant dans ces conditions que les élus du SID soient en mesure d'émettre un avis différent, **d'autant plus que le rapport des inspecteurs généraux remis en janvier 2000, à l'origine de la décision de financement de l'Etat, considérait les chiffres de KPMG comme « prudents » (page 13 de ce rapport) !** On trouvera en ***annexe 1*** une analyse de ce document, qui a été déterminant pour la réalisation de Cap'Découverte.

3- Des contraintes majeures ont handicapé la conduite du projet, puis la gestion du site, principalement :

. ***L'insuffisance du financement de l'investissement.*** Alors que le rapport des inspecteurs généraux plaidait pour une répartition en trois parties égales (120MF pour l'Etat, 120MF pour l'Europe, 120MF pour les collectivités territoriales), le plan de financement initial, en limitant la contribution de l'Etat et de l'Europe à 100MF chacun, a reporté les 40MF manquants sur une vente future de terrains. Malgré le complément versé par l'Etat en 2002, un besoin complémentaire de financement subsiste, qui peut être satisfait dans le futur par la commercialisation des 130 hectares de la ZAC. Il n'en demeure pas moins que cette situation a entraîné des frais financiers importants, d'autant plus que les subventions de l'Etat et de l'Europe ont été versées avec beaucoup de retard et que celles du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et du Conseil Général du Tarn ont été étalées sur 3 ans. Au contraire, le SID, malgré une situation financière qui n'a rien à voir avec celle de ses partenaires, a versé sa contribution (40MF) en une seule fois, dès le 13 décembre 2001.

. ***Les exigences de la gestion publique.*** Il est rapidement apparu évident que les modalités de gestion imposées par les obligations parfois complexes d'un syndicat intercommunal – qui plus est, couplé à un syndicat mixte - étaient incompatibles avec le bon fonctionnement d'activités commerciales qui nécessitent rapidité et souplesse. Cet état de fait explique en grande partie les remarques justifiées de la Chambre sur certains dysfonctionnements constatés. Il est regrettable que les propositions de changement de structure n'aient pas été acceptées plus tôt par les partenaires du SID.

. ***La confusion entre SID et SMAD.*** Il ne faut pas oublier que le SID a été porteur du projet depuis 1997 jusqu'à la création du SMAD, en octobre 2000. Même si le transfert de certaines compétences a alors été effectué, la réalité du fonctionnement et de la gestion montre que cette dualité n'est qu'une fiction juridique, source de nombreuses complications, voire de coûts supplémentaires. Dans les faits, le SID a supporté la majeure partie du suivi du projet entre 1997 et 2003. Le maître d'ouvrage, le SMAD, ne recevant statutairement de la part du Conseil Régional et du Conseil Général qu'une participation de 2x10700€/an pour ses frais de fonctionnement, c'est le SID qui a dû engager les dépenses nécessaires (personnel notamment). Celles-ci n'ont été que partiellement compensées par un versement de ces deux collectivités intervenu en 2003 et qui a réduit d'autant leur participation à l'investissement.

. ***Le rôle de SCIC Développement.*** Cette société, filiale de la Caisse des Dépôts, maître d'ouvrage délégué auprès du SID puis du SMAD a été le principal conseil du SID pendant toute la période où des décisions ont été prises. Les insuffisances et les erreurs du travail qu'elle a conduit sont à l'origine de difficultés et de surcoûts, qui ont été identifiés. C'est ainsi que la surévaluation des prévisions de fréquentation entraîne une insuffisance de recettes, que la conception générale de Cap'Découverte induit des frais de gestion démesurés (EDF, entretien de 850 ha, contrat avec Transmontagne) et que le manque de financements adaptés génère des frais bancaires également très importants.

4- L'attitude des partenaires du projet mérite d'être analysée :

. ***L'Etat*** s'est largement impliqué dans la conception, puis dans le suivi du projet, sous tous ses angles (financier, administratif, réglementaire, fiscal...). Le rôle des quatre préfets qui se sont succédé dans le Tarn entre 1997 et 2005 a été déterminant. Très attentifs au déroulement complexe du projet, ils ont mobilisé les

différents services de l'Etat concernés et procédé au contrôle de légalité des principales décisions du syndicat. Quant aux opérations comptables, elles ont toutes été passées au crible des services du receveur de Carmaux.

Malgré cette implication de l'Etat au niveau local, il est regrettable que celui-ci n'ait pas tenu ses promesses (écrites) en matière de subvention à la Maison de la musique. De nombreuses interventions auprès des Ministres de la culture successifs, des Préfets de la région Midi-Pyrénées et des directeurs de la DRAC se sont malheureusement révélées infructueuses.

. ***Les services de la Commission Européenne*** ont été à l'origine de difficultés sérieuses dans le financement du projet. Afin de convaincre la Commission de verser les subventions prévues, pas moins de deux études ont dû être conduites (cabinet OGM de Bruxelles) et plusieurs interventions ont dû être faites auprès du Commissaire européen alors en charge des fonds régionaux, Michel Barnier.

. ***Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Tarn*** ont adopté une attitude assez distante à l'égard du projet jusqu'en 2004. Ne souhaitant pas intervenir dans le fonctionnement du site, ils se sont contentés de participer au SMAD, en limitant leur contribution financière à un montant symbolique, très éloigné des besoins en fonctionnement de celui-ci. Ainsi que cela a été évoqué ci-dessus, les études successives, mais aussi la politisation du dossier ont retardé les nécessaires décisions.

. ***Les élus du SID***, n'étant pas des spécialistes des multiples aspects techniques, financiers et juridiques souvent complexes du projet, ont fait confiance aux experts et aux divers conseillers qui se sont succédé. C'est pourquoi ils ont voté toutes les délibérations du Conseil syndical, notamment budgétaires, jusqu'en décembre 2004.

5- L'avenir de Cap'Découverte. Puisque la Chambre a bien voulu - au delà de l'examen des comptes et de la gestion du SID de 1997 à 2003 - s'intéresser à l'avenir de Cap'Découverte et formuler des propositions, il convient de faire deux remarques:

- S'agissant de l'hypothèse de la fermeture, dont le coût net est chiffré par la Chambre à 47M€, on ne peut que souligner le caractère absurde qu'aurait une telle décision. En effet, non seulement son coût est exorbitant, mais elle aurait des retombées extrêmement négatives de nature économique, sociale et psychologique sur la région du Carmausin, alors même que le projet de Cap'Découverte a pour vocation d'améliorer son image et de l'aider à sortir du contexte de récession qu'elle a connu pendant une trentaine d'années.

- La poursuite de l'exploitation sous certaines conditions ne peut être examinée à la seule lumière des chiffres des années 2003 et 2004. Pour équilibrer les comptes, on aboutit alors à une obligation de fréquentation totalement déraisonnable. Même si la Chambre n'a pas été en mesure de les quantifier, il faut naturellement prendre en considération les efforts en cours et les actions envisagées à partir des analyses menées notamment par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Tarn, qui ont un impact positif sur les résultats.

- De façon plus générale, il est nécessaire de réaffirmer que les solutions à mettre en œuvre supposent, comme le préconise la Chambre, « la collaboration de tous les acteurs publics impliqués à un titre ou à un autre dans l'opération ». Ainsi pourront être prises « des décisions rapides et déterminantes » par une « structure unique rassemblant les deux syndicats », dans laquelle la participation des communes devra être la plus faible possible.

II- Commentaires sur certains aspects plus ponctuels du rapport

1. Page 8 : aménagement de structures privées d'hébergement

Un nouveau promoteur s'est d'ores et déjà engagé dans deux programmes de chalets, l'un destiné à l'hébergement touristique, l'autre à des habitations réservées à de la résidence principale. Un autre promoteur s'est, lui aussi, engagé dans plusieurs programmes de taille significative. Les documents relatifs à ces opérations (compromis de vente) ont fait l'objet de délibérations du Conseil syndical du SMAD.

Il est à signaler également que plusieurs promoteurs, dont certains de dimension nationale, sont venus à Cap'Découverte pendant le dernier trimestre 2005, ce qui devrait logiquement aboutir à des cessions foncières significatives dans les prochains mois.

2. Page 9 (3ème alinéa) : pôle spectacles

Il est inexact de dire que « les années 2004 et 2005 s'inscrivent dans la continuité des précédentes ». Ces années ont été celles d'un changement radical de mode de gestion : l'équipe affectée à la Maison de la Musique a été totalement renouvelée à partir du recrutement d'un nouveau directeur en mars 2004 et de la décision de ne plus jouer le rôle de producteur de spectacles.

Sur ces bases, ce sont plus de 34 spectacles qui ont eu lieu en moins de 20 mois, ce qui est tout à fait honorable pour une salle de ce type. De plus, tous ces spectacles ont connu d'excellents taux de remplissage.

Le festival Rocktime s'est tenu à Cap'Découverte en 2005, aussi bien pour ce qui concerne la session d'été que celle d'hiver. Parmi les grands évènements qui se déroulent dans le site, il faut également citer la « journée Airbus Industries » qui a réuni 2500 personnes en octobre 2005.

3. Page 10 (3ème alinéa) : Subventions du Conseil Général et du Conseil Régional

Les subventions exceptionnelles du Conseil Régional et du Conseil Général (2,2 M €) sont un transfert des subventions d'investissements prévues pour promouvoir le projet. Elles n'ont couvert qu'une partie des frais encourus par le SID pour suivre la conception et la construction du projet et ont réduit d'autant la contribution du Conseil Régional et du Conseil Génral au financement de l'investissement.

4. Page 11 (5ème alinéa) : Imputation des dépenses par budget

Concernant la critique relative à l'imputation des dépenses par budget, il est à noter que, depuis l'origine, les services comptables du SID, encadrés par des fonctionnaires d'Etat en détachement, ont demandé systématiquement conseil aux services comptables de l'Etat.

5. Page 12 (1er alinéa) : Redevance versée au SMAD

Dans le calcul du déficit, si l'on affecte les montants relatifs à la redevance à verser au SMAD à ce budget, il faut également y faire figurer, en recettes, la subvention en retour du SMAD, telle que citée plus haut.

6. Page 12 (2ème alinéa) : Comparaison avec d'autres sites

Il semble difficile de parler de « norme » pour effectuer des comparaisons avec des parcs de loisirs existants. Il s'agit en effet ici d'un contexte hors du commun (entretien d'une friche minière de 850 hectares, domaine public avec accès libre au site, originalité du projet) qui a pour conséquence de présenter des ratios de gestion qui n'ont aucune commune mesure avec les mêmes données provenant de parcs de loisirs classiques.

7. Page 12-13 : Budget annexe « spectacles »

Le budget annexe « spectacles » ne peut être analysé sans tenir compte de trois faits essentiels :

a. L'Etat n'a pas tenu ses promesses en termes de subventions de fonctionnement (après avoir incité fortement à la réalisation d'un tel équipement).

b. Le pôle Spectacles ne reçoit pas de subvention des collectivités territoriales.

c. 2003 a été une année de crise (grève des intermittents du spectacle, canicule, effondrement de l'association Cap'Horn). 2004 n'a pu voir le redémarrage de l'équipement qu'au milieu de l'année et, dans la situation actuelle du SID, (absence de ressources fiscales), le pôle Spectacles doit se contenter d'être loueur de salles.

8. Page 13-14 : Présentation des comptes

Les corrections demandées par la Chambre ont été prises en compte lors de l'élaboration du budget 2005, pour ce qui concerne en particulier les dotations aux amortissements. Pour le reste, et plus précisément en ce qui concerne les affectations dans les différents comptes en respect de l'instruction M 14, les dispositions prises par les agents comptables du SID, recrutés dans le corps des fonctionnaires de l'Etat, épaulés par les divers services de l'Etat (Trésorerie de Carmaux-Pampelonne, Préfecture du Tarn, Centre de gestion des personnels territoriaux), n'avaient pas créé de doutes dans l'esprit des dirigeants du SID.

9. Page 15 : Fréquentation

Pour mieux comprendre l'origine des chiffres prévisionnels de fréquentation, il est indispensable de se reporter à certains extraits du rapport des inspecteurs généraux, qui sont rappelés en ***annexe 1***.

10. Page 15 (4ème alinéa) : Pôle spectacle

Entre septembre 2004 et août 2005, pas moins de 34 manifestations se sont déroulées dans la Maison de la musique et ce, malgré l'absence des subventions prévues (voir ci-dessus points 2 et 7).

En 2005, les visiteurs qui sont venus à Cap'Découverte ont pu constater que l'activité de la Maison de la Musique a été ininterrompue.

Il faut surtout noter que, malgré des moyens insuffisants et un contexte difficile, la montée en régime de l'équipement et l'intérêt que commencent à y porter les professionnels et les institutionnels du spectacle (Rocktime, ADDA, producteurs toulousains) auront permis l'accueil de 70 000 personnes et de 118 manifestations entre l'ouverture de la Maison de la musique et juillet 2006[1].

[1] En tenant compte des prévisions communiquées par le directeur de la Maison de la musique.

11. Pages 17-18 : Emplois

Comme on le constatera en ***annexe 2***, l'absence d'analyse coût/avantage du projet avait été considéré comme « légitime » par le rapport de la MEEF, « compte tenu de la spécificité du projet et de son caractère essentiellement structurant sur l'économie et l'environnement du Carmausin ».

S'agissant des emplois créés, l'activité du SID a été intense dans la recherche de nouveaux emplois industriels. Ceci s'est traduit par des dépenses à la charge du SID (investissements, emprunts, frais de fonctionnement) qui ont contribué à ses difficultés financières et qui sont d'ailleurs prises en compte dans l'analyse de la Chambre. Il est donc tout à fait logique de créditer l'action du SID des emplois créés, notamment au Centre d'appels et sur le site de la Cokerie. Le président de Qualiphone a reconnu lui-même le rôle de Cap'Découverte dans son choix d'implanter le centre d'appels à Carmaux. Le succès de cette implantation est à l'origine de son extension qui doit démarrer dans les prochaines semaines et qui portera à 520 le nombre des emplois créés du fait de cette initiative du SID.

12. Page 18 (1er alinéa)

L'examen rigoureux des dates des évènements ayant conduit à la création par le SID d'un centre d'appels permet de mieux comprendre pourquoi celui-ci fait partie intégrante du bilan du SID :

- la faisabilité économique d'un centre d'appels dans la zone Albi-Carmaux a été étudiée par le Comité de bassin du Nord du Tarn en 1998 et 1999 ;

- c'est en mars 2000 que le SID a accepté de lancer une étude d'implantation d'un tel centre sur le Carmausin ;

- la décision de construire le bâtiment a été prise en 2001, après l'achat du terrain et l'obtention des subventions ;

- le contrat passé par le SID et Qualiphone est intervenu ensuite (17 janvier 2002) et, comme il a été dit et écrit, l'existence du projet de Cap'Découverte a été déterminante dans cette décision.

13 – Pages 20 -21 : les contrats de délégation du service public (DSP)

Il est regrettable que l'ensemble des pièces relatives à ces procédures n'aient pu être produites dans leur intégralité. Certains facteurs peuvent être à l'origine d'égarements de documents et, par voie de conséquence, source de malentendus : nombre des intervenants, changements successifs de personnels en charge des dossiers, déménagements multiples des services administratifs...Mais, même si des erreurs ont pu être commises dans le déroulement des procédures, il ne saurait s'agir en aucun cas de dysfonctionnements traduisant une volonté délibérée de se soustraire aux règles publiques.Il est en effet incontestable que le SID a œuvré pour observer les procédures de délégation, comme en attestent les documents disponibles au SID (voir annexes 4 et 5).

Les cabinets spécialisés, diligentés justement pour appuyer le SID dans ces démarches (SCIC Développement, Cabinet Contours et Maître CHEN) et la présence, au sein de la commission de DSP, d'un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes, ainsi que du Trésorier de Carmaux, témoignent de la volonté du SID de se conformer au respect des procédures. Celles-ci ont été observées et ont donné lieu :

- aux formalités de publicité,
- à plusieurs réunions de la «commission de délégation de service public » du SID, qui a examiné notamment les candidatures, les offres des entreprises et les avenants,
- à des délibérations du SID pour approuver le contenu des contrats et de leurs avenants.

• Concernant la **régie intéressée du pôle « Sports-Loisirs »,** ce dossier a été initialement conduit par la SCIC Développement. Il avait été envisagé à l'origine de retenir l'affermage comme mode de gestion. En juin 2001, l'analyse des offres brutes concluait que ce mode de gestion ne permettait pas d'amener le montant de la redevance à un niveau compatible avec celui des amortissements à couvrir. Dès le mois de juillet étaient donc lancées, toujours sous la conduite de SCIC Développement, les procédures relatives à la régie intéressée. La commission de DSP du SID s'est régulièrement réunie, à toutes les étapes de la procédure, pour délibérer sur ce dossier. Le Cabinet Contours et Maître Chen ont participé activement à ces opérations, jusqu'à leur aboutissement, en leur qualité de conseil sur toutes les composantes de ce dossier.

• Pour **l'Office du Tourisme**, il faut remarquer qu'aucun organisme de ce type n'avait jusqu'alors fait l'objet d'une procédure de délégation de service public. C'est sur les recommandations de Maître Chen, qui a apporté son assistance permanente (contrat et avenants), que le recours à la délégation de service public a été décidé. La commission de DSP du SID a, là-aussi, régulièrement délibéré sur ce dossier.

14- Pages 23-24 : Gestion du skate park, de l'auberge et des campings

Certaines affirmations contenues aux chapitres 5-1 et 5-2 du rapport de la Chambre ne semblent pas correspondre aux informations qui émanent des services comptables du SID et de la trésorerie de Carmaux-Pampelonne. En particulier, la redevance est régulièrement payée par la société Cap'Accueil et les charges lui sont refacturées.

De même, la société de Monsieur Olivier Noël ne paraît pas avoir été mise en liquidation « faute de fréquentation suffisante » à Cap'Découverte, puisque la saisine du Tribunal de Commerce de Paris a été le fait des créanciers de l'établissement parisien de cette même société, ainsi que cela peut être vérifié auprès du greffier du Tribunal de Commerce de Paris.

15- Pages 25-26 : Cokerie

Le point décisif de ce dossier a été le choix du mode d'aménagement de cette zone confié à la SEM 81. Deux possibilités s'offraient : la procédure de ZAC qui consiste à équiper les terrains au fur et à mesure des ventes, ce qui permet d'étaler les dépenses dans le temps, et celle du lotissement qui oblige à réaliser tous les travaux d'infrastructure d'un seul bloc. C'est cette dernière méthode qui a été préconisée au SID et qui a conduit à la situation financière actuelle de l'opération.

16- Pages 29-30 : Conditions de poursuite de l'activité

Les efforts entrepris par le SID (économies de charges, décisions relatives au personnel, remboursement des lignes de trésorerie...) n'ont pas été pris en compte dans les estimations du déficit récurent, qui sont fondées sur la base des chiffres 2003-2004.

Une analyse actualisée est nécessaire, prenant en compte des événements récents ou des projets en cours de réalisation, notamment :

- vente des terrains de la cokerie à la Communauté des Communes du Carmausin,
- vente du Musée de la Mine au Conseil Général du Tarn,
- implantation d'une ferme éolienne,
- vente de terrains de la ZAC (qui concerne principalement le SMAD, mais qui aura des répercussions après la fusion SID-SMAD),
- évolution de la structure de gestion.

Annexes :

1- Extraits du rapport des 4 inspecteurs généraux
2- Extraits des rapports de la MEEF (Trésorerie générale de la Région Midi-Pyrénées)
3- Liste des études réalisées entre 1999 et 2005
4- Liste des documents concernant la procédure de délégation de service public pour la gestion du complexe de loisirs
5- Liste des documents concernant la procédure de délégation de service public pour l'Office de tourisme de la Découverte.

9 mars 2006

Annexe 1

Extraits du rapport des 4 inspecteurs généraux

Ce rapport est le résultat du travail mené pendant 6 mois par 4 inspecteurs généraux afin de **préparer le CIADT du 18 mai 2000**. Il comprend 23 pages et 6 annexes. Il a été remis au gouvernement le 31 janvier 2000.

Dans ses analyses et ses recommandations, le rapport se fonde notamment sur les études de clientèle de KPMG et sur les réponses de SCIC Développement.

S'agissant des prévisions de fréquentation, il a, comme le soulignait le rapport d'observations provisoires de la Chambre, **validé les prévisions de KPMG et contribué à faire accepter un bilan financier du projet beaucoup trop optimiste**. Le rapport des inspecteurs généraux indiquait en effet : « S'agissant des pôles mémoire et spectacle, les documents sérieusement étudiés par le cabinet KPMG et les précisions fournies récemment démontrent que la conception des équipements est pertinente et que les chiffres de fréquentation escomptée sont **prudents**(...). S'agissant des choix effectués pour le pôle sports-activités de plein air, la concurrence éventuelle ne semble pas à craindre en Midi-Pyrénées(...). Globalement, les chiffres retenus reposent sur des hypothèses qui se veulent **prudentes** et le choix d'un positionnement régional -qui n'exclut pas l'ambition d'un élargissement à des fonctions touristiques- semble **raisonnable**. »

Par ailleurs, l'hypothèse d'une « réalisation progressive des équipements », mentionnée par le rapport de la Chambre (page 20) comme un meilleur choix que « l'aménagement de l'ensemble du site en une seule fois » a été rejetée par les inspecteurs généraux. Dans leur rapport (page 14), ils approuvent le choix retenu, considérant qu'il importe « de rendre vite positive l'image de l'ensemble du site, ce qu'une réalisation à « petites doses » plus étalée dans le temps ne pourrait obtenir. »

Annexe 2

Extraits des rapports de la MEEF

A la demande du Préfet du Tarn, la MEEF (Mission d'expertise économique et financière) de la Trésorerie générale de la Région Midi-Pyrénées a réalisé 2 rapports en juillet et novembre 2001.

Ceux-ci légitiment l'absence d'une étude de rentabilité socio-économique en ces termes :

« L'analyse du volet financier du dossier transmis à la Commission Européenne dans le cadre de la procédure Grands Projets ne comporte pas d'analyse coût/avantage ni d'appréciation de la rentabilité économique du projet à l'aide des critères classiques de taux de rentabilité interne ou de valeur actualisée nette.

Cette option est légitime, compte tenu de la spécificité du projet et de son caractère essentiellement structurant sur l'économie et l'environnement du Carmausin. »

Annexe 3

Liste des études réalisées entre 1999 et 2005

Dans son rapport d'observations provisoires, la Chambre pointait justement le « **manque de réalisme et de rigueur des études de faisabilité préalables à la réalisation de ce complexe** ».

Les études ont été nombreuses et variées au cours de la période 1999-2005. Elles comprennent essentiellement :

- l'étude de clientèle et d'exploitation prévisionnelle, réalisée en 1999 pour le compte du SID, par un groupement composé de cabinets spécialisés : KPMG - ISC – CAMPUS CONSEIL – EXTEL, et actualisée en 2001 pour les pôles mémoire et spectacles par KPMG.
- le rapport de la mission d'expertise réalisée par le Conseil général des ponts et chaussées, l'inspection générale de l'industrie et du commerce et la DATAR, commandé par lettre du 10 août 1999 des ministres chargés de l'environnement, de l'équipement et de l'industrie, suite au CIADT de juillet 1999 d'Arles et remis aux commanditaires en janvier 2000 (voir annexe 2) ;
- l'étude de faisabilité économique en date du 3 janvier 2000 réalisée par le SID (document interne de travail)
- l'étude du cabinet CONTOURS (« recherche d'un opérateur pour le site de la Découverte »), réalisée en mai 2000 pour le compte de la Caisse de Dépôts et Consignations ;
- l'étude d'expertise réalisée par la MEEF (mission régionale d'expertise économique et financière) de la Trésorerie générale de la région Midi-Pyrénées sur le projet d'aménagement de la découverte en date du 19 juillet 2001, suite à une demande du préfet en date du 26 mai 2000 (voir annexe 3) ;
- l'étude complémentaire réalisée par la MEEF en date du 19 novembre 2001, suite à une demande du préfet en date du 28 septembre 2001(voir annexe 3);
- l'étude des « dispositifs les mieux adaptés à la gestion du site », rapport du cabinet Partenaires Développement/SETEC organisation de mai 2004;
- l'étude sur « la situation et les perspectives » coordonnée par le bureau d'études EXTEL, pour le compte de la Caisse des dépôts et consignations.

Annexe 4

DOCUMENTS CONCERNANT LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU COMPLEXE DE LOISIRS

DATE	OBJET	Pièces disponibles au SID
11/05/01	Lettres convocation commission D.S.P 25/05/01 : examen des offres pour la délégation + A.R.	Lettres + AR
05/01	De SCI Développement : Analyse des offres de prise en gestion du pôle « Loisirs de plein air »1ère phase de l'appel d'offres	Analyse
11/06/01	Lettres convocation commission D.S.P 218/06/01 : délégation de la gestion du complexe de loisirs + A.R.	Lettres + A.R. Liste membres de la commission
27/08/01	Lettres convocation commission D.S.P 03/09/01 : délégation de la gestion du complexe de loisirs + A.R..	Lettres + A.R. Liste membres de la commission
04/09/01	Courriers adressés à VERT MARINE, GESCLUB et TRANSMONTAGNE : candidature agréée	Lettres
	Analyse des offres de prise en gestion du pôle « Loisirs de plein air » : GESCLUB, TRANSMONTAGNE	Analyse
13/09/01	Lettre de CONTOURS : conditions de réalisation de la prestation d'assistance	Lettre
21/12/01	Lettre de TRANSMONTAGNE (TRM) : offre pour la délégation de gestion en régie intéressée	Lettre
3/01/02	Lettres convocation commission D.S.P 7/01/02 : ouverture des plis, D.S.P. + A.R. + listing des présents commission.	Lettres + AR + listing
8/01/02	2 lettres adressées à CONTOURS et Me CHEN : réponses GESCLUB et TRM	Lettres
8/01/02	Lettres convocation commission D.S.P 21/01/02 : synthèse présentation offres D.S.P. + A.R.	Lettres + AR
25/01/02	Mails à Me CHEN et CONTOURS : phase de négociation débute le 31/01	Mails
25/01/02	Lettres à GESCLUB et TRM pour RDV en vue phase de négociation procédure de D.S.P	Lettres
23/023/02	Lettre de TRANSMONTAGNE (C.Monier)	Lettre
22/05/02	Délibération accord mission assistance technique TRM	Délib.
03/06/02	Délibération pour la signature du contrat de D.S.P. avec TRM + convention	Délib. .+ convention
8/11/02	Lettres convocation commission D.S.P 22/11/02 : pour avenant N°1 à la convention + A.R. + listing des présents commission	Lettres + AR + Listing
22/11/02	Délibération relative à la convention de DSP avenant N°1	Délib. + convention
1/12/03	Délibération du 1/12/03 relative à la déchéance de TRM	Délib.
12/02/04	Délibération relative à l'annulation de la déchéance de TRM + avenant N°2	Délib. + avenant
23/12/04	Délibération relative à l'avenant N°3 au contrat de D.S.P + avenant	Délib. + avenant

Annexe 5

DOCUMENTS CONCERNANT LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'OFFICE DE TOURISME DE LA DECOUVERTE

DATE	OBJET	Pièces disponibles au SID
05/02/02	Lettre Me CHEN pour la procédure de D.S.P.	Lettre
	Rapport préalable à la décision de D.S.P.	Rapport
04/04/02	Délibération sur l'engagement de la procédure de D.S.P	Délibération
	Texte pour insertion avis de publicité	Avis
11/04/02	Insertion avis publicité D.S.P.LA DEPECHE	Insertion
17/04/02	Insertion avis publicité D.S.P. Gazette Officielle du Tourisme + lettre demande insertion AM Pittié 08/04/02	Insertion
07/05/02	Lettres convocation commission DSP pour le 22/05/02 : examen des candidatures (Recommandé avec Accusé de réception)	Lettres + Accusés de réception
22/05/02	Compte-rendu procédure de D.S.P. infructueuse à ce jour	Compte-rendu
22/05/02	Délibération déclaration infructueuse de ce jour – Engagement procédure négociée avec Association « Maison du Tourisme de la Découverte »	Délibération
03/06/02	Délibération approbation termes de la convention de D.S.P. avec Association « Maison du Tourisme de la Découverte »	Délibération + convention
10/07/02	Lettres convocation commission DSP pour le 18//07/02: avenant N°1 convention de D.S.P. et avec Association « Maison du Tourisme de la Découverte » (Recommandé avec Accusé de réception)	Lettres + Accusés de réception
18/07/02	Feuille de présence à la commission + avis favorable de la commission	Feuille + avis
18/07/02	Délibération Avenant N°1 à la convention de D.S.P.	Délibération
31/07/02	Avenant N°1 à la convention de D.S.P.	Avenant
14/01/03	Lettres convocation commission DSP pour le 31/01//03: avenant N°2 convention de D.S.P. « Maison du Tourisme de la Découverte » (Recommandé avec Accusé de réception)	Lettres + Accusés de réception
31/07/03	Feuille de présence à la commission + avis favorable de la commission	Feuille + avis
31/07/03	Délibération Avenant N°2 à la convention de D.S.P.	Délibération
	Avenant N°2	Avenant
04/03	Convention mise à dispo surfaces à usage commercial	Convention